



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 28 février 2023

Délibération : N° 2023-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt trois le Mardi 28 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Kelly CATILLON, Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Réhabilitation du commerce 92 rue du Général De Gaulle : Avenant aux travaux lot 1 CRB

DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération

« Réhabilitation du commerce la Calèche Fleurie en un commerce les saveurs de nos fermes, il a été constaté, lors de la réalisation

des tranchées nécessaires au passage des réseaux Eaux Usées, que le carrelage du magasin « haut » repose sur une chape fine, et non un dallage. Le nouveau carrelage ne peut pas être posé sur ce support. Il est nécessaire de casser cette chape et de réaliser un dallage isolé.

Pour le lot n°1 gros-oeuvre étendu, le montant du marché initial est de 129 507,29 € HT.

Les travaux supplémentaires consistent :

- à la réfection du sol de la partie haute du magasin pour 7 166,40 €
- au terrassement haute température sous dallage pour 3 023,42 €
- à la démolition de l'allège-vitrine pour casier pour 443,80 €

TOTAL

10 633, 62 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Les travaux à déduire sont :

- percement plancher béton
- réalisation d'une sortie en couverture pour sortie VMC
- Reprise de la Descente Eaux Pluviales existante en angle de l'espace labo
- Fourniture et pose de siphons inox

TOTAL

2 690 € HT

Marché initial	129 507,29 € HT
Travaux supplémentaires	+10 633,62 € HT
<u>Travaux non réalisés</u>	<u>- 2 690 € HT</u>
Solde travaux	137 450,91 €
Avenant	+ 7 943,62 € soit 6,13 %

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 proposé par l'entreprise CRB, domiciliée à Fontaine-les-Vervins, d'un montant 7 943,62 €, soit une plus value de 6,13 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire

Johann WERY



The image shows the official seal of the Mayor of Lagny-sur-Marne, Aisne. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE LAGNY-SUR-MARNE' at the top and '50000 LAGNY-SUR-MARNE (AISNE)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the seal, and a blue line is drawn across it from the bottom left to the top right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023